

**Groupe de travail spécial de l'action concertée
à long terme au titre de la Convention****Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée
à long terme au titre de la Convention sur la première partie
de sa quinzième session, tenue à Bonn du 15 au 24 mai 2012**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–4	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	5–11	2
III. Élaboration d'un document contenant des résultats exhaustifs et équilibrés devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa dix-huitième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, conformément à la décision 1/CP.13, compte tenu des décisions adoptées par la Conférence des Parties à ses seizième et dix-septième sessions et sachant que les travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention concernent à la fois des tâches relatives à la mise en œuvre et des questions en suspens (Point 3 de l'ordre du jour).....	12–20	7
Examen: définition complémentaire de sa portée et élaboration de ses modalités (Point 4 de l'ordre du jour)	12–20	7
Questions diverses (Point 5 de l'ordre du jour)	12–20	7
IV. Questions supplémentaires (Point 6 de l'ordre du jour)	21	8
V. Rapport de la session (Point 7 de l'ordre du jour)	22	9
VI. Suspension de la session	23–25	9
Annexe		
Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention était saisi à la première partie de sa quinzième session		10

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La première partie de la quinzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial) s'est tenue du 15 au 24 mai 2012 à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne).
2. Le 15 mai, le Président du Groupe de travail spécial, M. Aysar Tayed (Arabie saoudite), a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs.
3. Le Président a rappelé aux Parties que le Groupe de travail spécial devait achever ses travaux et atteindre les résultats convenus conformément à la décision 1/CP.13 en appliquant les décisions adoptées par la Conférence des Parties à ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions, après quoi le Groupe de travail spécial cesserait ses activités.
4. Le Président a invité les Parties à présenter les résultats des initiatives prises par les Parties qui intéressent directement les négociations engagées dans le cadre du Groupe de travail spécial. Quatre Parties¹ ont communiqué des renseignements à ce titre, dont l'Afrique du Sud, en tant que pays assurant la présidence de la Conférence des Parties à sa dix-septième session et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa septième session. Un représentant de l'Afrique du Sud a informé les représentants des activités entreprises pour contribuer au bon déroulement de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et a demandé instamment au Groupe de travail spécial de donner la priorité dans son ordre du jour au règlement définitif des questions relevant de la compétence du Groupe de travail spécial en vertu de la décision 2/CP.17.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

5. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point, décomposé en deux parties 2a), «Adoption de l'ordre du jour», et 2b), «Organisation des travaux de la session», lors de ses deux premières réunions, les 15 et 17 mai, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/AWGLCA/2012/1 et FCCC/AWGLCA/2012/2.
6. À la 1^{re} séance, le Président du Groupe de travail spécial a appelé l'attention des représentants sur les ateliers qui doivent se dérouler pendant la session comme prévu par la décision 2/CP.17:
 - a) Un atelier sur l'accès équitable au développement durable, tenu le 16 mai et présidé par le Président du Groupe de travail spécial;
 - b) Un atelier sur le processus de clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties et des hypothèses et des conditions se rapportant à chaque objectif, tenu le 17 mai et présidé par M. Andrej Kranjc (Slovénie);
 - c) Un atelier afin d'améliorer la compréhension de la diversité des mesures d'atténuation au niveau national notifiées par les pays en développement parties, des hypothèses correspondantes et de tout type d'appui nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures, tenu le 18 mai et présidé par M. Gary Theseira (Malaisie);

¹ Afrique du Sud, Inde, Japon et Kenya.

d) Un atelier consacré à l'examen d'un cadre pour les diverses démarches possibles tenu le 19 mai et présidé par M^{me} Alexa Kleysteuber (Chili);

e) Un atelier sur le nouveau mécanisme de marché, tenu le 19 mai et coprésidé par M^{me} Kleysteuber et M. Clifford Mahlung (Jamaïque).

7. À la même séance, le Groupe de travail spécial a examiné la note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté². Il est convenu que le Président tiendrait des consultations informelles sur l'ordre du jour de la quinzième session et sur la manière dont le Groupe de travail spécial devrait organiser ses travaux.

8. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants de 35 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, un au nom du Groupe composite, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), un au nom des États africains, un au nom des pays les moins avancés (PMA), un au nom de six Parties de l'Alliance bolivarienne des peuples de notre Amérique – Traité des peuples sur le commerce, un au nom de la Ligue des États arabes, un au nom de la Coalition des pays à forêt ombrophile, un au nom du Groupe des pays en développement montagneux sans littoral, un au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale, un au nom du Groupe Brésil, Chine, Inde et Afrique du Sud, un au nom de quatre Parties en transition vers une économie de marché et un au nom de sept Parties.

9. À sa 2^e séance, le Président du Groupe de travail spécial a rendu compte de ces consultations avec les Parties, à la suite desquelles celles-ci s'étaient entendues sur l'ordre du jour et l'organisation des travaux. Dans ces conditions, il a proposé que l'ordre du jour provisoire contenu dans le document FCCC/AWGLCA/2012/L.1, y compris la note de bas de page³, soit adopté. Suivant cette proposition du Président, le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour ci-après⁴:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Élaboration d'un document contenant des résultats exhaustifs et équilibrés devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa dix-huitième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, conformément à la décision 1/CP.13, compte tenu des décisions adoptées par la Conférence des Parties à ses seizième et dix-septième sessions et sachant que les travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention concernent à la fois des tâches relatives à la mise en œuvre et des questions en suspens:
 - a) Vision commune de l'action concertée à long terme, notamment un objectif global à long terme de réduction des émissions, pour atteindre l'objectif ultime de la Convention, conformément aux dispositions de

² FCCC/AWGLCA/2012/1.

³ Voir note de bas de page ci-dessous.

⁴ Les points prévus à l'ordre du jour ont enregistré des progrès plus ou moins importants à la faveur des décisions adoptées par la Conférence des Parties à ses seizième et dix-septième sessions. Compte tenu des progrès accomplis, certains points pourraient ne pas nécessiter de travaux supplémentaires dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

cet instrument et aux principes qui y sont énoncés, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et compte tenu des conditions sociales et économiques et des autres facteurs pertinents;

- b) Action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques:
 - i) Des engagements ou des initiatives d'atténuation appropriés au niveau national, mesurables, notifiables et vérifiables, y compris des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions, de la part de tous les pays parties développés, en veillant à ce que les efforts des uns et des autres soient comparables, compte tenu des différences existant dans la situation de chaque pays;
 - ii) Des mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties dans le cadre d'un développement durable, soutenues et rendues possibles par des technologies, des moyens de financement et un renforcement des capacités, d'une façon mesurable, notifiable et vérifiable;
 - iii) Des démarches générales et des mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement;
 - iv) Des démarches sectorielles et des mesures par secteur concertées en vue de renforcer l'application de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention;
 - v) Diverses démarches, y compris des possibilités de recourir aux marchés, pour améliorer le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation et les promouvoir, en tenant compte du fait que les pays développés et les pays en développement se trouvent dans des situations différentes;
 - vi) Les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte;
 - vii) Les moyens de renforcer le rôle de catalyseur de la Convention pour encourager les organismes multilatéraux, les secteurs public et privé et la société civile, en tirant parti des synergies entre les activités et processus, de façon à appuyer les efforts d'atténuation de manière cohérente et intégrée;
- c) Action renforcée pour l'adaptation:
 - i) Une coopération internationale pour appuyer la mise en œuvre d'urgence de mesures d'adaptation, notamment par des évaluations de la vulnérabilité, une hiérarchisation des mesures à prendre, des évaluations des besoins financiers, le renforcement des capacités et de stratégies de riposte, l'intégration des mesures d'adaptation dans les plans sectoriels et nationaux, des projets et des programmes spécifiques, des incitations à appliquer des mesures d'atténuation et d'autres

- moyens de permettre l'instauration d'un mode de développement résilient face aux changements climatiques et d'atténuer la vulnérabilité de toutes les Parties, en tenant compte des besoins impérieux et pressants des pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques, tout particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et en tenant compte en outre des besoins des pays d'Afrique touchés par la sécheresse, la désertification et les inondations;
- ii) Des stratégies de gestion et de réduction des risques, notamment des mécanismes de mutualisation et de transfert des risques tels que les régimes d'assurance;
 - iii) Des stratégies de réduction des effets des catastrophes et les moyens de faire face aux sinistres et dommages liés aux incidences des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements;
 - iv) Une diversification économique pour renforcer la résilience;
 - v) Les moyens de renforcer le rôle de catalyseur de la Convention pour encourager les organismes multilatéraux, les secteurs public et privé et la société civile, en tirant parti des synergies entre les activités et processus, de façon à appuyer les efforts d'adaptation de manière cohérente et intégrée;
- d) Action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation:
- i) Des mécanismes efficaces et des moyens renforcés pour lever les obstacles et fournir des incitations financières et autres à une montée en puissance des activités de mise au point de technologies et de leur transfert vers les pays en développement parties dans le but de promouvoir l'accès à des technologies écologiquement rationnelles d'un coût abordable;
 - ii) Les moyens d'accélérer le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies écologiquement rationnelles d'un coût abordable;
 - iii) Une coopération pour la recherche et le développement de technologies existantes ou nouvelles et innovantes, y compris de solutions avantageuses sur toute la ligne;
 - iv) L'efficacité des mécanismes et outils de coopération technologique dans des secteurs précis;
- e) Action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique:
- i) Un meilleur accès à des ressources financières suffisantes, prévisibles et durables et à un appui financier et technique, et la fourniture de ressources nouvelles et supplémentaires, y compris des fonds d'origine publique et assortis de conditions de faveur pour les pays en développement parties;

- ii) Des mesures d'incitation positive en faveur des pays en développement parties pour le renforcement de l'application de stratégies d'atténuation et de mesures d'adaptation nationales;
 - iii) Des moyens novateurs de financement pour aider les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques à assumer les coûts de l'adaptation;
 - iv) Des moyens d'inciter à appliquer des mesures d'adaptation fondées sur des politiques de développement durable;
 - v) La mobilisation de financements et d'investissements des secteurs public et privé, y compris des moyens de faciliter le choix d'investissements inoffensifs du point de vue du client;
 - vi) Un appui financier et technique au renforcement des capacités pour l'évaluation des coûts de l'adaptation dans les pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, en vue d'aider à déterminer leurs besoins financiers;
- f) Intensification de l'action en matière de renforcement des capacités.
4. Examen: définition complémentaire de sa portée et élaboration de ses modalités.
5. Questions diverses:
- a) Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont en transition vers une économie de marché;
 - b) Parties visées à l'annexe I de la Convention dont la situation particulière est reconnue par la Conférence des Parties.
6. Questions supplémentaires.
7. Rapport de la session.

10. À la même séance, le Président du Groupe de travail spécial a noté en outre que ses consultations avaient permis aux Parties de s'entendre sur la manière dont le Groupe de travail spécial devait organiser ses travaux, à savoir: que les Parties collaborent pour assurer le succès des travaux du Groupe spécial et arriver au résultat convenu, compte pleinement tenu des travaux importants qui ont été accomplis dans le cadre du Groupe de travail spécial depuis la treizième Conférence des Parties, tenue à Bali, en Indonésie, ainsi que des décisions importantes qui ont été adoptées lors des seizième et dix-septième Conférences des Parties; qu'il n'y aura aucune renégociation des décisions qui ont été approuvées; qu'il incombe au Groupe de travail spécial d'accomplir diverses tâches qui lui ont été confiées clairement par la dix-septième Conférence des Parties et auxquelles il s'attèlera rapidement; que les Parties doivent poursuivre leur réflexion sur le Plan d'action de Bali ainsi que sur les Accords de Cancún afin de définir les domaines qui pourraient nécessiter des travaux supplémentaires, avec la possibilité d'organiser des débats sur ces questions si nécessaire; et que le Groupe de travail spécial s'efforce de répartir selon un juste équilibre le temps imparti pour l'examen des différents éléments.

11. Sur la base de cette entente, le Groupe de travail spécial est convenu, lors de cette même séance, de créer un groupe de contact sur les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour, placé sous la responsabilité de son président; ce groupe de contact lancerait les travaux informels

en mettant l'accent sur les tâches spécifiques décrites dans la décision 2/CP.17⁵. En outre, le Groupe de travail spécial est convenu que le groupe de contact devrait évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne les différents éléments de l'ordre du jour et préciser les aspects sur lesquels des travaux supplémentaires étaient nécessaires.

III. Élaboration d'un document contenant des résultats exhaustifs et équilibrés devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa dix-huitième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, conformément à la décision 1/CP.13, compte tenu des décisions adoptées par la Conférence des Parties à ses seizième et dix-septième sessions et sachant que les travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention concernent à la fois des tâches relatives à la mise en œuvre et des questions en suspens

(Point 3 de l'ordre du jour)

Examen: définition complémentaire de sa portée et élaboration de ses modalités

(Point 4 de l'ordre du jour)

Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

12. Le Groupe de travail spécial a examiné l'ensemble de ces points à ses 2^e et 3^e séances, le 24 mai. Il était saisi des documents FCCC/AWGLCA/2012/2, FCCC/TP/2012/2, FCCC/AWGLCA/2012/MISC.1 et Add.1 et 2, FCCC/AWGLCA/2012/MISC.2, FCCC/AWGLCA/2012/MISC.3 et Add.1 à 3, FCCC/AWGLCA/2012/MISC.4 et Add.1, FCCC/AWGLCA/2012/MISC.5, FCCC/AWGLCA/2012/MISC.6 et Add.1 et 2 et FCCC/AWGLCA/2012/MISC.7.

13. Comme en est convenu le Groupe de travail spécial à sa 2^e séance, le travail de fond relatif aux points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour a été réalisé par le groupe de contact visé au paragraphe 11 ci-dessus.

14. À la 2^e séance, des déclarations ont été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les entreprises et l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'autorités locales et d'autorités municipales, et d'ONG de jeunes.

15. À la 3^e séance, le Président a informé les représentants que les présidents et coprésidents des ateliers visés au paragraphe 6 ci-dessus avaient élaboré des notes récapitulatives sur les ateliers, et que les Parties pouvaient les consulter sur le site Web de la CCNUCC⁶.

⁵ Y compris les travaux relevant des points 3 a), 3 b) i), 3 b) ii), 3 b) iii), 3 b) iv), 3 b) v) et 4 de l'ordre du jour.

⁶ http://unfccc.int/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/items/6050.php.

16. À la même séance, le Président a rendu compte aux représentants des rapports présentés oralement lors de la dernière réunion du groupe de contact par les facilitateurs des groupes informels et par lui-même, en sa qualité de président du groupe de contact, résumant les débats et progrès réalisés sur les questions relevant des points de l'ordre du jour respectifs, et a demandé au secrétariat d'afficher ces rapports oraux sur le site Web de la CCNUCC⁷.

17. Toujours à la 3^e séance, le Président a informé les représentants que les communications que les Parties étaient invitées à présenter selon la décision 2/CP.17 restaient les bienvenues. Le Président a rappelé en outre que les Parties étaient invitées à fournir librement des renseignements complémentaires, des avis et des propositions concernant toute question relevant du Plan d'action de Bali⁸ et a invité les Parties prévoyant de faire une communication dans ce contexte de privilégier des propositions écrites concrètes sur des questions qui avaient été mises en évidence pendant la session.

18. Lors de la même séance, le Groupe de travail spécial, dans le cadre des programmes de travail prévus par la décision 2/CP.17, paragraphes 79 à 86 et sous réserve de la disponibilité des ressources financières, a prié le secrétariat:

a) D'élaborer une note technique sur la base des informations contenues dans les communications reçues, des exposés et débats menés lors des ateliers visés aux alinéas *d* et *e* du paragraphe 6 ci-dessus, et des débats qui se sont déroulés lors des séances du groupe informel au titre du point 3 b) v) de l'ordre du jour pendant la première partie de la quinzième session du Groupe de travail spécial;

b) D'orienter les débats en organisant des ateliers, lorsque cela est possible.

19. Lors de cette même séance, le Président a remercié les présidents et coprésidents des ateliers tenus pendant la session, ainsi que les facilitateurs qui ont appuyé les travaux du Groupe de travail spécial lors de la première partie de sa quinzième session, pour leurs travaux très utiles.

20. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom du Groupe composite, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, un au nom des États africains, un au nom de l'AOSIS, un au nom des PMA, un au nom de la Ligue des États arabes, un au nom de cinq Parties de l'Alliance bolivarienne des peuples de notre Amérique – Traité des peuples sur le commerce, un au nom de la Coalition des pays à forêt ombrophile, un au nom du Groupe de pays en développement montagneux sans littoral et un au nom de 36 Parties.

IV. Questions supplémentaires

(Point 6 de l'ordre du jour)

21. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 2^e séance. Aucune question supplémentaire n'a été soulevée.

⁷ http://unfccc.int/meetings/bonn_may_2012/session/6646.php.

⁸ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 23.

V. Rapport de la session

(Point 7 de l'ordre du jour)

22. À sa 3^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la quinzième session⁹. À la même séance, sur proposition du Président, le Groupe de travail spécial a autorisé le Président à achever le rapport sur la session, avec le concours du secrétariat.

VI. Suspension de la session

23. À sa troisième séance, le Groupe de travail spécial a approuvé une proposition du Président tendant à ce que la quinzième session soit suspendue à la fin de la troisième séance et soit reprise lors de la séance suivante, la même organisation des travaux devant être adoptée pour la deuxième partie de la session.

24. Lors de la même séance, le Président a donné aux représentants des informations concernant la possibilité d'organiser une séance informelle supplémentaire du Groupe de travail spécial avant la dix-huitième session de la Conférence des Parties et la huitième session de la CMP.

25. Le Président du Groupe de travail spécial a remercié les Parties pour leur soutien et leur confiance et a prononcé la suspension de la quinzième session du Groupe de travail spécial.

⁹ Adopté en tant que document FCCC/AWGL.CA/2012/L.2.

Annexe

Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention était saisi à la première partie de sa quinzième session

Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2012/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/AWGLCA/2012/2	Note relative au déroulement des travaux de la quinzième session. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2012/MISC.1 et Add.1 et 2	Additional information relating to quantified economy-wide emission reduction targets contained in document FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1. Submissions from Parties
FCCC/TP/2012/2	Quantified economy-wide emission reduction targets by developed country Parties to the Convention: assumptions, conditions, commonalities and differences in approaches and comparison of the level of emission reduction efforts. Technical paper
FCCC/AWGLCA/2012/MISC.2	Submission of more information by developing country Parties, subject to availability, relating to nationally appropriate mitigation actions, including underlying assumptions and methodologies, sectors and gases covered, global warming potential values used, support needs for implementation of nationally appropriate mitigation actions and estimated mitigation outcomes. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2012/MISC.3 et Add.1 à 3	Views on modalities and procedures for financing results-based actions and considering activities related to decision 1/CP.16, paragraphs 68-70 and 72. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2012/MISC.4 et Add.1	Views on a framework for various approaches. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2012/MISC.5	Views on a framework for various approaches. Submissions from admitted observer organizations
FCCC/AWGLCA/2012/MISC.6 et Add.1 et 2	Views on the new market-based mechanism. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2012/MISC.7	Views on the new market-based mechanism. Submissions from admitted observer organizations
FCCC/AWGLCA/2012/L.1	Ordre du jour provisoire
FCCC/AWGLCA/2012/CRP.1.	Submission from Ecuador
FCCC/AWGLCA/2012/CRP.2	Submission from Swaziland on behalf of the African Group

Autres documents disponibles

FCCC/AWGLCA/2010/18	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa treizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010
FCCC/AWGLCA/2011/14	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur les troisième et quatrième parties de sa quatorzième session, tenues à Panama du 1 ^{er} au 7 octobre 2011 et à Durban du 29 novembre au 10 décembre 2011
FCCC/AWGLCA/2011/9	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur les première et deuxième parties de sa quatorzième session, tenues à Bangkok du 5 au 8 avril 2011, et à Bonn du 7 au 17 juin 2011
FCCC/AWGLCA/2011/INF.1	Compilation of information on nationally appropriate mitigation actions to be implemented by Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/AWGLCA/2011/INF.1/Rev.1	Compilation of economy-wide emission reduction targets to be implemented by Parties included in Annex I to the Convention. Revised note by the secretariat
FCCC/CP/2011/9 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-septième session, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011
FCCC/CP/2010/7 et Add.1	Rapport de la seizième session de la Conférence des Parties, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010
